

**PREMIERE SESSION DU COMITE DE PILOTAGE REGIONAL DU  
PROGRAMME DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES  
ECOSYSTEMES FRAGILES EN AFRIQUE CENTRALE (ECOFAC 6)**

**Rapport des travaux du Segment Technique  
Douala, Hôtel La Falaise Bonanjo, 4-5 mai 2021**

1. Du 4 au 5 mai 2021, s'est tenue à Douala en République du Cameroun, la réunion du segment technique préparatoire à la première session du Comité de Pilotage Régional (COFIL-R) du programme de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles en Afrique centrale (ECOFAC 6), financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED).

2. Les pays bénéficiaires de l'ECOFAC-6 sont : Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Démocratique de Sao Tomé et Principe et Tchad.

3. Organisée par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Maître d'ouvrage dudit Programme, et placée sous le Haut Patronage du **Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire** de la République du Cameroun, la réunion du segment technique de la 1<sup>ère</sup> session du COFIL régional ECOFAC 6 avait pour objectifs de :

- Examiner l'état de mise en œuvre des recommandations du Comité de suivi régional (CdS-R) tenu le 18 Avril 2018 à Libreville (Gabon) ;
- Prendre connaissance du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA 2021) des Opérateurs chargés de la mise en œuvre du programme, et approuver les rapports d'activités de l'année précédente ;
- Discuter des recommandations issues des différents Comités de suivi nationaux (CdS-N) tenus dans les pays bénéficiaires en 2019, 2020 et 2021;
- Relever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et formuler des recommandations en vue d'améliorer les performances;
- Identifier les principaux points de synergies possibles entre le programme et leurs complémentarités avec les Programmes indicatifs nationaux (PIN) et autres Programmes régionaux (E&AD, APEF, PFBC, CAFI, CAWHI/UNESCO, PARCIC, ONUDC, GIZ/COMIFAC, SWM/FAO, etc.) et définir les axes de travail pour améliorer cette synergie; et
- Echanger sur les prochaines étapes du Programme régional ECOFAC 6.

4. La réunion a connu la participation d'une cinquantaine de personnes dont, les représentants des Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED des pays bénéficiaires du Programme régional ECOFAC6 , les représentants des Délégation de l'Union européenne basées à Libreville et à Yaoundé en présentiel, des DUE nationales ; des Cellules d'appui aux ON du FED des pays membres concernés , des ministères techniques des pays membres concernés; les experts du Département de l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (DERNADR) de la Commission de la CEEAC , le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, le Secrétaire Permanent de l'OCFSA; le Coordonnateur Régional du Programme Mondial de Lutte contre la criminalité liée à la faune et à la flore en Afrique centrale de l'ONUDC, les représentants des organisations sous régionales de la société civile (CEFDHAC, ROSCEVAC, REPAR.), de l'équipe de l'Assistance Technique Régionale (ATR) du Programme régional ECOFAC6, les représentants du Consortium (Landell Mills et Eptisa), et les Opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du programme (ANPN, APN, WWF, AWF, Bird Life International, CIFOR/OFAC, GIZ/ERAIFT-EFG, ZSL, SCF, WCS).

5. La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois allocutions : celles de S.E. Madame **Rosario Bento Pais**, Ambassadrice, Chef de la Délégation de l'Union Européenne basée à Libreville, de SEM **Honoré TABUNA**, Commissaire en charge du Département Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural (DERNADR) de la Commission de la CEEAC et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur **Alamine Ousmane MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun, représenté par Monsieur **Aliou Abdoulah**, Coordonnateur de la cellule d'appui à l'ordonnateur national du Cameroun,.

6. Dans son allocution, S.E Madame l'Ambassadrice de l'Union Européenne au Gabon pour la Guinée Equatoriale, Sao Tome et Principe et la CEEAC a félicité la tenue de cette seconde session du suivi régional du Programme ECOFAC 6, malgré le contexte de la pandémie Covid19 et les conditions de participation contraignantes. Elle a souligné que cette sixième phase du programme qui a démarré il y a bientôt 30 ans a bénéficié d'une subvention de l'Union européenne à hauteur de 80,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 17 millions d'euros cofinancés par d'autres partenaires. Elle a aussi mentionné que les expériences et leçons apprises durant la mise en œuvre du programme seront précieuses pour la future programmation pour la période allant 2021-2027. Cette dernière sera réalisée dans le cadre de l'approche « NaturAfrica », qui se concentrera sur des paysages (terrestres et maritimes) de conservation prioritaires, en utilisant une approche intégrée prenant en compte les aires protégées et leurs zones riveraines, et répondant ainsi aux préoccupations des populations en matière de développement.

7. Prenant la parole à son tour, le Commissaire en charge du Département de l'Environnement, Ressources naturelles, Agriculture et Développement rural (DERNADR) de la Commission de la CEEAC, représentant le Président de la

Commission de la CEEAC, a d'abord remercier les Autorités de la République du Cameroun à la tête desquelles se trouve Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République et Chef de l'Etat, pour toutes les dispositions prises en vue de faciliter la tenue en présentiel du segment technique du présent Comité de Pilotage du Programme ECOFAC 6. Il a également exprimé la gratitude de la Commission de la CEEAC à l'endroit de l'Union européenne pour son appui constant à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique centrale, depuis le lancement de la première phase du Programme ECOFAC au début des années 90. En fin, après avoir remercié tous les Partenaires Techniques et Financiers, ainsi que les opérateurs intervenant dans la mise en œuvre du programme en Afrique centrale, le Commissaire a retracé le contexte de mise en œuvre de ce programme ECOFAC 6 s'inscrivant dans le cadre du Système de l'économie verte de l'Afrique Centrale (SEVAC) et s'est félicité de la réforme institutionnelle de la CEEAC, qui a abouti à l'adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC d'un cadre juridique, dit « Traité révisé », qui dorénavant définit de façon plus claire les relations entre les différentes parties prenantes intervenant dans tous les domaines d'activités susceptibles de contribuer à l'intégration régionale, au développement économique, social, culturel et environnemental des Etats et au bien-être des populations, dont celui de la biodiversité.

8. Dans son discours d'ouverture, Monsieur M. **Aliou Abdoulah**, représentant le Ministre camerounais de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Président du Comité de Pilotage du programme ECOFAC 6, a dans son allocution d'ouverture, salué les appuis constants en vue de la promotion d'un développement intelligent et durable dans les pays bénéficiaires du programme et aussi salué la volonté de l'UE d'accompagner de façon continue les Etats de la sous-région en matière de conservation et de préservation de la biodiversité.

9. Après la cérémonie d'ouverture, il a été procédé à la mise en place du bureau de la réunion ainsi qu'il suit :

- Président : République du Congo ;
- Vice-Président : République Démocratique du Congo ;
- Rapporteur : République du Cameroun

Le Secrétariat de la réunion a été assuré par le Cabinet Landell Mills, Assistant Technicien Régional du programme.

10. Après la mise en place du bureau, s'en est suivi un tour de table qui a permis à tous les membres de se présenter.

12. Le Président du Bureau de la réunion a procédé à la vérification du quorum. Tous les sept pays membres bénéficiaires du programme, les opérateurs, les Délégations de l'UE, les institutions sous régionales et organisations de la Société Civiles concernées ayant été représentés, le quorum était largement atteint.

13. Après examen de l'agenda provisoire, celui-ci a été adopté moyennant quelques légers amendements. L'agenda révisé de la réunion du segment technique du COPIL-Régional est repris en annexe du présent communiqué final.

Les travaux se sont déroulés en plénière suivant l'agenda de la réunion adopté. Ils ont porté sur les présentations, suivies de débats et discussions pour chacun des points dudit agenda.

14. Après des échanges fructueux sur chacun des points de l'ordre du jour, les participants ont formulé des recommandations, qui sont consignées dans le présent rapport de la réunion du segment technique de la 1<sup>ère</sup> session du COPIL-Régional, rédigé par le Secrétariat du Bureau, examiné et validé par les participants.

15. Les recommandations retenues après délibération par les participants de la réunion du segment technique du COPIL-R sont les suivantes :

- **A la DUE et à la CEEAC :**

- Identifier les modalités de financement relatives à la tenue des prochains CdSN ;
- Se concerter sur l'allocation des imprévus du Programme ECOFAC 6 (solde 1 000 K €) avant la tenue du segment politique ;
- mobiliser une consultance sur la mise en place d'un cadre de conformité des droits humains auprès d'une ou plusieurs institutions en charge des aires protégées d'Afrique central, à l'instar de l'ICCN qui vient de créer une cellule des droits humains ;

- **A la CEEAC :**

- Impliquer la société civile dans le cadre de la promotion de l'économie verte à travers une position commune lors des COP Climat, Biodiversité, peuple Autochtones (Diplomatie environnementale)
- Renforcer les synergies entre les programmes ECOFAC et PARCIC (ONUDC), notamment en ce qui concerne les questions de criminalité faunique, en prenant en compte les acquis en la matière aux niveaux nationaux et sous régional.
- Mettre en place le texte portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du programme régional ECOFAC 6 dans les meilleurs délais possible (objet de l'avenant n°3) ;

- Créer une base de données des compétences des experts de la sous-région pour renforcer leur participation aux études et consultance (notamment mobilisé à travers un Appel d'Offre Publique) portant sur des thématiques tels que la conservation de la biodiversité et l'économie des aires protégées.
- **A la CEEAC et ses Etats membres :**
  - Définir le statut des éco gardes à l'échelle national, avec comme objectif prioritaire l'amélioration substantielle du cadre de vie et des conditions de travail et harmoniser autant que possible ce statut à l'échelle régionale ;
  - Développer une stratégie de communication et de diffusion des appels à candidature pour les bourses ERAIFT auprès des majors des promotions des facultés des sciences de l'environnement et d'économie rurale dans une optique d'accroître la représentativité des lauréats ressortissants des pays d'Afrique centrale sous-représentés.
- **Aux opérateurs :**
  - Compte tenu du faible taux de décaissement et du délai limité pour la mise en œuvre du Programme ECOFAC 6, il est demandé à tous les opérateurs de présenter aux Ordonnateurs Nationaux un chronogramme détaillé et une planification budgétaire annuelle des activités à mettre en œuvre d'ici la fin du programme.
- **A toutes les parties prenantes**

Les recommandations du Comité de Suivi Régional (CdSN-R) du mois d'avril 2018 non encore réalisées sont reconduites pour leur mise en œuvre. La liste desdites recommandations est jointe au présent rapport.

16. Les travaux de la réunion du segment technique du 1<sup>er</sup> COPIL-R ECOFAC-6 ont été clôturés le 5 mai 2021 à 20h30. La cérémonie de clôture a été sanctionnée par trois allocutions : celles de la représentante de la DUE à Yaoundé, Madame **Sylvanie Jardinet**, du Commissaire du DERNADR de la Commission de la CEEAC, S.E.M. **Honoré TABUNA** et le discours de clôture de Madame **Dorothy BEKOLO**, Directrice de l'Intégration, représentant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun.

Il sied de mentionner que dans son mot, Madame **Sylvie Jardinet** :

- A fait savoir que l'Union européenne a émis le souhait de voir s'accélérer la mise en œuvre du volet diplomatie environnementale auprès de la CEEAC avec l'appui de l'assistance technique régionale ECOFAC 6 ;
- S'est dite ouverte à des discussions sur la prise en charge des frais de l'organisation des comités de suivi nationaux pour favoriser les échanges et renforcer l'appropriation au niveau national, y inclus la participation de la société civile, en sachant que les ressources financières actuelles du programme ne peuvent malheureusement pas être augmentées ;
- Insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts de communication et de diffusion des résultats tant au niveau des parties prenantes que du public en général et remercie les opérateurs d'être proactifs pour faire remonter auprès de l'ATR leurs communications ;
- Réitéré la nécessité d'intégrer concrètement et urgemment la question des droits de l'homme et des peuples autochtones, en tant que valeur universelle, dans toutes les actions de terrain ;
- Encouragé la mise en place de partenariat public privé équilibré entre l'efficacité et la bonne gestion des aires protégées par les partenaires privés, sans toutefois soustraire des éléments de souveraineté nationale aux Etats ;
- Demandé aux opérateurs et aux Etats d'avoir une vision paysage, qui intègre le développement des territoires riverains aux aires protégées dans l'objectif de protection de la nature ;
- Accueilli favorablement la proposition du CIFOR dans la mesure où elle s'inscrit dans une vision de durabilité des actions de l'observatoire et dans la réforme politique de la CEEAC ;
- Salué la présence de la société civile à ce COPIL et aussi dans les comités de suivi nationaux.

S.E.M. **Honoré TABUNA** et Madame **Dorothy BEKOLO** ont tous, chacun en ses termes, félicité les participants pour le travail abattu pendant les deux jours et leur ont fait savoir qu'ils feront tout pour que les recommandations formulées à l'adresse de leurs institutions respectives soient effectivement mises en œuvre afin que celles-ci contribuent à la réalisation des objectifs du programme ECOFAC-6.

Fait à Douala, le 05 mai 2021

**Pour les participants**



**Aimé Blaise NITOUmbi**  
Président du Bureau de la  
Réunion des experts